



**Direction de la Solidarité départementale
Direction de l'Autonomie**

**L'exercice du métier d'Animateur
dans les établissements pour personnes âgées**

Document d'orientation proposé par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques aux établissements.

Elaboré avec le concours d'animateurs, de psychologues, d'infirmières coordinatrices et de directeurs d'EHPAD du département.

Novembre 2013

PREAMBULE

L'animateur en EHPAD est apporté une valeur ajoutée importante à la qualité d'accompagnement des résidents. En effet, l'animation participe au maintien des acquis, à la valorisation et au développement de la personne âgée. Le rôle de l'animateur est même primordial face à l'entrée en établissement qui constitue une rupture importante.

Force est de rappeler que l'animation, du latin « animare », signifie « donner de la vie ».

Pour autant, il est fait trois constats actuellement dans le département, qui sont relayés au niveau national :

- Une forte mutation de l'animation en EHPAD (de l'émergence du métier d'animateur au développement et à la professionnalisation de l'animation)
- Une hétérogénéité de la fonction d'animation entre les établissements (différents profils des animateurs, diversité des animations proposées)
- Un besoin d'adaptation à l'évolution de la dépendance des personnes accueillies.

Au regard de ce contexte, il est apparu nécessaire, lors de l'élaboration du Schéma Départemental de l'Autonomie en 2012, et en accord avec les établissements que le Conseil Général propose un groupe de travail destiné à définir de façon partagée, le rôle attendu d'un animateur en EHPAD (ou en USLD), ses missions essentielles, et les priorités qui permettent « d'optimiser » son temps d'intervention (fiche action 11.2).

En effet, longtemps considérée comme accessoire et superflu, l'animation est aujourd'hui un rouage essentiel de l'accès des résidents à une vie sociale pleine et entière, dans le maintien ou la réactivation de leur rôle social, mais aussi dans l'ouverture sur l'extérieur des structures.

C'est pourquoi le Département a souhaité renforcer, autant que possible, les temps d'intervention des animateurs depuis quelques années, et accompagne aujourd'hui cette réflexion visant à améliorer encore davantage la qualité de l'animation offerte aux résidents dans les établissements.

L'objet du groupe de travail n'a pas été d'élaborer une fiche de poste type. Il appartient en effet à chaque employeur de définir les fiches de postes.

Toutefois ce document, sans avoir vocation à s'imposer aux établissements, vise à permettre à ceux qui souhaiteront s'en saisir de préciser les missions de leur animateur, le cadre de son intervention et les modalités de son exercice.

C'est la raison pour laquelle il a été choisi de l'intituler document d'orientation pour l'exercice du métier de d'animateur en établissement pour personnes âgées.

Cette approche doit permettre d'améliorer les conditions d'intervention de l'animateur en établissement en termes de qualité d'accompagnement des résidents.

INTRODUCTION

Le groupe de travail a rapidement dégagé plusieurs volets autour desquels il était nécessaire d'articuler le document :

1 Volet institutionnel

La reconnaissance institutionnelle de la fonction d'animation est essentielle pour que l'ensemble du personnel se sente investi dans cette mission, autour de l'animateur, qui participe à la coordination des acteurs et des actions et à la diffusion de l'information

2 Volet accompagnement des résidents

L'évolution de la dépendance des personnes accueillies conduit l'animateur à devoir s'adapter en permanence à la population accueillie pour optimiser l'accompagnement de la personne âgée, en proposant des actions diverses (individuelles, collectives selon des groupes plus ou moins homogènes, etc.).

3 Volet coopération

L'animateur travaille en collaboration avec d'autres établissements qui accueillent des personnes âgées ou d'autres publics. Il joue aussi un rôle dans l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur.

Le document s'organise au regard des 3 volets qui précèdent.

1 – Sur le plan institutionnel

Il est important que l'institution offre un cadre et une reconnaissance à l'animation et que les actions d'animation reçoivent l'aval de tous.

Pour atteindre cette reconnaissance institutionnelle il convient d'atteindre 3 objectifs :

○ **Permettre une meilleure reconnaissance de la place de l'animation au sein de l'établissement :**

Les EHPAD ayant tendance, de plus à plus, à se médicaliser, les animateurs peuvent se sentir isolés dans leur pratique.

L'animation doit être l'affaire de tous, mais les animateurs ont souvent le sentiment qu'elle passe après le soin. Alors que le projet d'accompagnement doit prévoir l'animation.

C'est à l'institution de donner une place à l'animation afin qu'elle soit reconnue par tous. Mais c'est aussi à l'animateur de favoriser l'implication de l'ensemble de l'équipe dans l'animation.

L'animation doit être définie, au sein de l'établissement avec l'ensemble du personnel et en accord avec les souhaits des résidents.

Modalités :

- Offrir un cadre à l'animation : la rédaction d'un **projet d'animation**, ayant une dimension pluridisciplinaire est un préalable incontournable. Ce projet d'animation est intégré dans le projet institutionnel, il est rédigé par l'animateur après un travail en équipe, intégrant également les résidents de sorte à définir ce qu'est l'animation dans la structure. Il s'articule avec les autres projets (projet de vie, projet de soin, ...). Il est le garant de l'écoute des demandes et s'adapte aux attentes évolutives des personnes accueillies.
- La reconnaissance institutionnelle passe également par **l'allocation de moyens** (du temps de personnel dédié, un budget défini même si l'animateur peut être amené à solliciter des financements extérieurs (organismes philanthropiques, associations d'utilité publique, fournisseurs, etc.) en lien avec la direction de l'établissement, un bureau, des locaux identifiés, un ordinateur, ...). De même, lors de l'absence de l'animateur, les animations ne doivent pas s'arrêter : soit il est remplacé, soit le personnel en poste organise l'animation en fonction des besoins (PVI) du résident et du projet d'animation.
- Fédérer l'ensemble du personnel autour du Projet de Vie Individualisé (PVI) (exemple pour les transferts de résidents vers les activités proposées auxquelles ils souhaitent participer).

○ **Améliorer la coordination et la communication au sein de l'établissement :**

L'animateur travaille au sein d'une équipe, autour du PVI. Si l'institution doit lui donner un cadre il doit faire reconnaître ses actions en participant à des temps de coordination, afin de donner du sens à l'animation.

Modalités :

- L'animateur devrait participer aux réunions (réunions de projets, staff, transmission, réunion de régulation...) de manière régulière. Cette **instance de coordination** lui permet de faire part des éléments en sa possession concernant l'accompagnement des résidents, de demander aux autres catégories de personnel leur aide pour le transfert des résidents (exemple : mise à disposition des soignants d'une liste actualisée des résidents participant à chacune des animations) ou la communication des programmes d'animation. **L'animateur doit s'informer et informer l'équipe.** L'instance dépend de l'organisation de l'établissement ; mais dans tous les cas l'animateur doit avoir accès quotidiennement à un certain niveau d'information sur les résidents, quel que soit le moyen (écrit, oral, informatique). L'accès à l'outil informatique doit être facilité (code d'accès au logiciel, adresse mail...).
- **Multiplicité des acteurs et inter professionnalité :** l'animation doit être un ensemble coordonné d'actions diverses et adaptées en lien avec les besoins des personnes âgées. D'autres professionnels que l'animateur interviennent mais à d'autres fins (ex : thérapeutiques), alors que l'animation vise à maintenir ou développer une vie relationnelle, sociale et culturelle. Ainsi **l'animateur est le maillon qui doit fédérer l'ensemble des intervenants et coordonner les actions d'animation pour donner de la vie à l'établissement et répondre aux attentes des personnes âgées.**
- La mise en place d'un **comité d'animation** qui regroupe un certain nombre de professionnels de l'établissement autour du thème de l'animation. Il travaille sur la détermination d'objectifs, la rédaction du programme d'animation, il valide le rapport d'activité.
- Il convient de noter à ce stade que dans le cadre de la démarche GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) pilotée par le CIAPA, un cycle de formation sur la communication et le travail d'équipe sera organisé dès 2014, à destination des AS/AMP, ASH et animateurs des EHPAD du département. Cette démarche pourra aider à la réalisation de cet objectif.

○ Favoriser la professionnalisation et la qualification de la fonction d'animation :

Le métier d'animateur en EHPAD est en constante évolution, notamment au regard de la dépendance des personnes accueillies mais aussi dans le cadre de la démarche qualité imposée aux établissements.

Aujourd'hui il existe des formations initiales adaptées, comme le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), option « animation sociale en gérontologie », qui permet entre autre, d'acquérir une méthodologie de projet (organisation, anticipation, recueil des besoins, ...). Mais il manque à cette formation de base des éléments permettant une meilleure connaissance du public. Un binôme animateur qualifié/AMP ou ASG dédiée à l'animation peut ainsi être un bon compromis. De plus, une étroite collaboration avec le psychologue et le psychomotricien de l'établissement, s'il en bénéficie, est indispensable pour mieux appréhender les capacités de chacun et pour la mise en place par ces derniers d'animations à visée plus thérapeutique.

Modalités :

- L'animateur, au même titre que les autres professionnels de l'établissement, doit bénéficier d'une **fiche de poste**. Pour son élaboration, les directeurs pourront s'appuyer sur le dit référentiel ainsi que sur la charte de l'animation en gérontologie du Groupement national des Animateurs en Gérontologie (avril 2007).
- Il doit pouvoir se former à l'accompagnement des personnes dépendantes ou souffrantes de troubles psychiatriques.
- L'animateur peut s'appuyer sur les compétences des AMP et des ASG pour une meilleure connaissance du public. De même, les ASH peuvent apporter des renseignements précieux sur les habitudes des résidents.

L'animation peut pleinement s'inscrire dans l'organisation de l'institution grâce à :

- **une meilleure reconnaissance institutionnelle : rédaction d'un projet d'animation, détermination de moyens dédiés ;**
- **coordination et communication : participation aux réunions, mise en place de comités d'animation ;**
- **favoriser la professionnalisation et la qualification de la fonction : diplômes, formations spécifiques.**

2 – Sur le plan de l'accompagnement des résidents

Les interventions de l'animateur doivent évoluer et s'adapter aux différents niveaux de dépendance des résidents mais aussi aux différentes pathologies.

En ce qui concerne le contenu de l'animation, de façon générale, l'animateur doit veiller à proposer des animations individuelles et collectives ; généralistes et plus ciblées ; ajustées au public concerné. En restant vigilant pour qu'elles ne soient ni élitistes ni infantilisantes.

Il sera opportun de prendre en compte au travers des animations proposées, ces trois aspects de la vie du résident en EHPAD :

- **La dimension récréative** et celle relative au maintien des acquis (culturels, psychosociaux, cognitifs...) avec les différentes activités : ateliers manuels, travail de mémoire, jardinage, gymnastique, chorale, sorties, lecture du journal...
- **L'exercice de la citoyenneté.** L'exercice de la citoyenneté est délicat en EHPAD eu égard au processus de repli que l'on trouve dans ces institutions en résonance avec la problématique des usagers. Or, sauf les personnes qui relèvent d'une mesure de tutelle et celles qui ne sont plus en capacité psychologique de le faire, sinon toutes les autres qui le souhaitent devraient pouvoir exercer leur droit citoyen : en premier celui de voter mais aussi plus largement celui de prendre la parole et de se faire entendre au niveau de la vie commune et de la vie publique. Le conseil de la vie sociale (CVS) est un lieu citoyen par excellence.
- **L'animation de la maison.** Au travers par exemple de l'annonce des entrées, des départs ou des décès, l'organisation de temps festifs ou thématiques ...

N.B : La liberté de culte doit être respectée au sein des établissements.

Des bénévoles peuvent mener des actions en articulation et en complémentarité de l'animation.

○ Faire face à l'évolution de la dépendance et des troubles des résidents :

Aujourd'hui les animateurs en EHPAD doivent faire face à l'augmentation de la dépendance des résidents et à la multiplication des troubles cognitifs ou psychiatriques.

Une bonne connaissance du public et des différentes pathologies est primordiale pour adapter au mieux l'accompagnement de la personne. La prise en compte de l'environnement est également essentielle, adaptation des locaux au regard du public et de l'activité proposée.

Modalités :

- L'animateur travaille en étroite collaboration avec les professionnels de l'établissement qualifiés pour faire face aux troubles du comportement et pertes de capacités du sujet âgé : AMP, ASG, psychologue, psychomotricien, ...
Il doit **utiliser les ressources de l'établissement** pour adapter le plus possible ses actions.
La complémentarité de ces différents acteurs est en effet essentielle à l'optimisation de l'animation au sein de la structure. L'animateur peut travailler avec le psychologue pour la constitution de groupes « homogènes » de résidents. L'animateur peut mener des réunions de résidents sur un thème d'actualité ou thème identifié. Il appartient au psychologue, en lien avec l'animateur ou pas, de mener des groupes de parole. De la même manière, quand l'établissement bénéficie d'un poste de psychomotricien, celui-ci peut mettre en place des ateliers à visée thérapeutique ou rééducative.
Il pourra aussi s'appuyer sur les AMP pour la stimulation des résidents et la mise en œuvre d'ateliers plus individuels sur un public cible (troubles comportements et cognitifs) ainsi que pour la régulation du groupe.
- L'animateur a accès à **des formations**, en interne et en externe, sur la spécificité du public accueilli (dépendance et troubles psychiatriques).

o **Diversifier et adapter les activités au public accueilli**

Il est important de mettre en corrélation le Projet de Vie Individuel (PVI) et l'animation. La personne âgée, dès son entrée dans l'établissement, doit bénéficier d'un PVI qui doit intégrer un volet animation.

En effet, l'animation s'adresse à toutes les personnes quelles que soient leurs possibilités et leur autonomie, dans une approche transversale impliquant l'avis de tous les acteurs.

Modalités :

- L'animateur participe à l'élaboration des **PVI**. Il est présent aux réunions. Il doit avoir connaissance de l'histoire de vie des résidents, des faits majeurs du point de vue de sa pathologie et/ou dépendance, et doit recueillir les souhaits et attentes de ces derniers.
- Il élabore un **programme d'animation** hebdomadaire ou mensuel. Il s'assure de la bonne diffusion de ce programme d'animation (affichages démultipliés, communication aux équipes...) afin que chaque résident en ait connaissance.
- Il propose des activités **collectives et individuelles** structurées dans le temps. Certains ateliers de groupe sont limités en nombre, d'autres se veulent ouverts. Ce programme, tout en rendant lisible l'action de l'animateur, doit laisser place à de la spontanéité, au gré des attentes des résidents.
- Il **coordonne les interventions** des bénévoles, des intervenants extérieurs et des personnes en service civique. Rédaction de la charte, des conventions avec les bénévoles et des bilans sur les actions des bénévoles. Ces interventions s'effectuent en référence au projet d'animation et sont sous la responsabilité de l'animateur.
- Il met en place la **commission d'animation**, composée de résidents, de professionnels et de familles visant à recueillir les attentes des résidents en termes d'animation. Cette commission doit être institutionnalisée et nécessite la validation de la direction.

o **Evaluer les animations proposées :**

Afin de diversifier et d'adapter au mieux les animations, l'animateur doit procéder à une évaluation régulière de ses actions. Cette évaluation passe par la mesure des écarts entre les attentes de la personne, les objectifs fixés et l'action réalisée.

Modalités :

- Il **révalue régulièrement**, en lien avec le psychologue, les groupes de résidents. Il peut faire une évaluation après chaque animation, ainsi qu'une présentation régulière de ses actions auprès de l'ensemble de l'équipe. Il complète l'onglet animation dans le logiciel de soins.
- L'outil de base pour cette évaluation est le **rapport d'activité annuel** rédigé par l'animateur. Ce rapport sera transmis aux autorités de tarification. Il doit être un objectif institutionnel et personnel dans le sens où il permet une reconnaissance du travail de l'animateur par l'institution et la vérification de l'adéquation des activités avec les besoins des résidents. Une trame est en cours d'élaboration au sein du réseau 7, elle sera mise à disposition de l'ensemble des animateurs qui le souhaitent.
- Il participe à la rédaction et à la collecte d'informations de **l'enquête de satisfaction**, ainsi qu'à la démarche d'évaluation interne.

○ **Impliquer les familles et intégrer au mieux le résident à la vie de l'établissement :**

L'animateur recherche l'implication du résident, mais aussi de sa famille dans les activités proposées. Mais l'animation doit aussi permettre l'intégration du résident afin qu'il se sente accueilli et reconnu en tant qu'individu.

Modalités :

- L'animateur rédige, en lien avec les résidents, **une gazette et/ou un blog** permettant d'informer l'ensemble des personnes de la vie de l'établissement.
- Il informe le résident, sa famille et le personnel des activités à venir (programme d'animation).
- Il anime la commission d'animation.
- Il annonce les entrées et les sorties, il fête les anniversaires et marque les temps forts tout au long de l'année afin que personne ne se sente anonyme et que tous gardent des repères spatiaux temporels. Ces animations doivent s'inscrire dans une dimension tant individuelle que collective.
- Une place importante doit être laissée aux familles. Elles doivent pouvoir participer à l'animation mais aussi proposer leurs compétences pour diversifier les animations proposées.

○ **Maintenir et développer les aspects citoyens de l'animation :**

Modalités :

- L'animateur informe les résidents de l'ordre du jour en amont du CVS, échange avec eux sur chacun des thèmes et lit les comptes rendus de cette instance. L'ordre du jour doit être en lien avec les comptes rendus des différentes commissions (commission animation, commission menus...). Par ailleurs, il est souhaitable que l'animateur participe au CVS du fait de sa légitimité à relayer la parole des résidents.
- Il anime des échanges sur des thèmes d'actualité.
- Il organise le vote des résidents lors des élections.

L'animateur accompagne le résident grâce :

- au travail en **équipe pluridisciplinaire** et à la formation, afin de faire face à l'évolution de la dépendance des résidents,
- à l'adaptation des animations au public et à leur évaluation,
- à l'**implication des familles**,
- au développement d'outils permettant de maintenir les **aspects citoyens de l'animation**.

Afin de permettre aux résidents de s'intégrer à la vie de l'établissement.

3 – Sur le plan de la coopération

L'isolement des animateurs est un handicap qui a souvent été relevé lors des différents échanges. Afin d'y remédier tout en apportant une plus value pour les structures il convient de distinguer 2 modes de coopération :

- la coopération inter établissements,
- l'ouverture vers l'extérieur.

○ **Renforcer la mutualisation et les échanges entre animateurs :**

Les animateurs se sentent souvent isolés d'une part au sein de l'établissement (1 seul animateur la plupart du temps) et, d'autre part par rapport aux autres établissements (manque d'échange et de concertation).

La coopération entre établissements est une richesse tant pour les animateurs que pour les résidents.

Modalités :

- Constitution d'un réseau d'animateurs en EHPAD qui prendrait en compte les spécificités locales (actuellement en cours pour les EHPAD du secteur 7), afin de développer les échanges de pratiques, d'outils, la mutualisation de matériel, d'animation y compris avec d'autres secteurs (exemple secteur du handicap). Ces réseaux d'animateurs, pour un fonctionnement optimal, doivent être constitués en lien avec les directeurs d'établissement. Voir intégrés à un réseau d'établissements type réseau 7.
- Mutualisation de matériel (exemple : bus), de moyens humains (exemple mutualisation d'un animateur remplaçant)
- Animations communes permettant l'optimisation des coûts.
- Mise en place d'un support permettant les échanges de pratiques (plate forme internet). Ce support permettra de partager des informations, des documents...
A noter que le Département envisage la mise en place d'une plateforme accessible aux professionnels dès 2014 (forum, documentation, thématiques...)

○ **Renforcer les échanges avec l'extérieur :**

L'animateur a pour mission d'ouvrir l'établissement sur l'extérieur. L'intégration de l'établissement sur son territoire est primordiale. Elle permet le maintien, pour les résidents, d'une vie sociale riche.

Modalités :

- Mettre en place des animations inter générationnelles avec les écoles ou les crèches.
- Participer à la vie de la commune (fêtes, élections, manifestations, bibliothèque...).
- Contribuer à la vie associative par le biais de rencontres au sein de l'établissement ou à l'extérieur, d'organisation d'activités communes.

La coopération nécessite d'être renforcée à 2 niveaux :

- **mutualisation et échanges entre animateurs,**
- **échanges avec l'extérieur.**

Ce document d'orientation a été élaboré sur la base des échanges du groupe de travail constitué dans ce cadre. Ont participé à ce groupe de travail :

- **Mme BALAROT**, Psychologue EHPAD Résidence du Barétous à Aramits
- **Mme BRUTHE**, Directrice EHPAD Pausa Leku à Isturitz et Goxa Leku à Iholdy.
- **Mme DUBUN**, Psychologue, CH Oloron
- **Mme CAZENAVE**, Animatrice, EHPAD Pré St Germain Navarrenx.
- **Mme COURREGÉ**, Directrice à l'EHPAD La Vigerie à Billère,.
- **Mme DELEPAUT**, Animatrice EHPAD La Roussane à Monein.
- **Mme DEVIGILI**, IDEC EHPAD Notre Dame du refuge à Anglet.
- **Mme ETCHEVERRIA**, Coordonnatrice, association des EHPAD du secteur 7.
- **Mme HEUGAS**, Animatrice EHPAD Welcome à Pau
- **Mme KNABE**, Psychologue EHPAD CAPA à Oloron
- **Mme LAFFITTE**, Directrice EHPAD L'esquiritte et A Bordenave à Lescar.
- **Mme LASBATS**, Animatrice EHPAD Nouste Soureilh à Pau.
- **Mme LE BRAS**, Animatrice EHPAD Etxétoa à Sourraïde.
- **Mme LONGIS**, Animatrice EHPAD Résidence du Barétous à Aramits
- **Mme MEZE**, Animatrice EHPAD A Noste le Gargale à Boucau.
- **Mme PEDEMONTE**, Animatrice EHPAD Les Hortensias à Urt.
- **Mme PEYRUCQ**, Animatrice EHPAD Antoine de Bourbon à Billère.
- **Mme SIOT**, Animatrice à l'EHPAD St Joseph à Nay
- **Mme PIEROT**, Animatrice EHPAD Labourie à Lons.
- **Mme ROLLAND**, Animatrice, EHPAD Larrazkena à St Etienne de Baïgorry.
- **Mme SUBIAS**, Animatrice EHPAD L'Arribet.
- **Mme TALBOT**, Animatrice EHPAD Ramuntxo à Bidart.
- **Mme WELTER**, Directrice EHPAD François Henri à Pau.
- **Mme TETTAMANZI**, Psychologue des EHPAD Saint Léon à Mazerès-Lezons.

Pour le Conseil Général :

- **Henri MIALOCQ**, Psychologue, chargé de mission par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques pour la démarche de prévention de la maltraitance en institution.
- **Karine BOUSSEZ**, DSD – Personnes âgées, chargée de suivi des établissements,
- **Julie POUBLAN**, DSD – Personnes âgées, responsable du Pôle Etablissements,
- **Isabelle DELEERSNYDER**, Médecin au Conseil général.

Annexe 1 : Recueil d'idées intéressantes en termes d'animation en EHPAD

Cette liste, non exhaustive, vise à énumérer des animations adaptées aux besoins de certains résidents d'EHPAD.

- **Actions favorisant le maintien du lien intergénérationnel** (convention avec les crèches, écoles, visite des assistantes maternelles, ateliers jeune de la ville, lycées professionnels, écoles de musique ...). Ces échanges peuvent se faire soit au sein des EHPAD soit au sein des crèches et écoles.
Ex : projet de pièce de théâtre ou autre spectacle entre lycéens et résidents
- **Activités autour des langues régionales** (basque et occitan)
Ex : actions « parlem amassa Oustau Biarnes », Daunas de Hum, etc. : petites formes de spectacles et ateliers de discussion en béarnais/gascon/occitan
- **Actions pour donner de la vie à l'établissement** : élaboration d'une gazette interne avec les résidents, organisation d'apéritifs (rythme à déterminer : à titre d'exemple, animation hebdomadaire dans un EHPAD = apéro/tapas, ceux-ci étant confectionnés la veille dans un atelier cuisine avec les résidents ou apéritif lors de l'arrivée d'un nouveau résident), cadeaux et autres attentions diverses (ex : pour l'anniversaire, lors de l'entrée, etc.)
- **Actions favorisant l'intégration du résident** : parrainage résident/résident, référent parmi le personnel (lien avec animateur pour identifier les attentes de la personne), organisation d'un pot d'accueil, l'animateur propose à la personne de l'aider à investir sa chambre, etc.
- **Atelier « skype »** (exemple : pour la communication avec des membres de la famille vivant loin)
- **Activités festives regroupant des résidents de plusieurs EHPAD, acteurs de la manifestation et non spectateurs** (ex : les olympiades à Arzacq, les olympiades e Mourenx avec des équipes composées de personnes âgées et de lycéens...)
- **Atelier mémoire, réminiscence**
- **Atelier bien être, massage, balnéo**
- **Atelier chant, voix** (exemple d'un EHPAD qui a constitué une chorale avec des résidents, cette chorale intervient désormais pour des animations dans d'autres EHPAD)
- **Activités favorisant le sentiment d'utilité** : plier du linge, faire le jardin, distribuer le courrier, ...
- **Activité favorisant le maintien des acquis** (ateliers gymnastiques, prévention des chutes, cuisine...)
- **Sorties**
- **Visites individuelles**, l'animateur se rend dans la chambre des résidents les plus dépendants pour une animation plus individuelle visant au maintien du lien social.

Annexe 2 : liens utiles

Liens internet :

<http://affinitiz.net/space/www.gag>

www.anesm.sante.gouv.fr/

<http://www.docanimation.fr/>

<http://www.doc-editions.fr/index.php?page=069>

Bibliographie :

Elaborer et mettre en action le projet d'animation en EHPAD animagine - Edition Franc Jahan (bon outil de travail)

L'animation des personnes âgées en institution aides-soignants et animateurs - Philippe Crone - Editions Masson

Animateurs et animation en établissements pour personnes âgées » - Claire Hatweg, Geneviève Zehnder

Pratiquer... Animations pour les personnes âgées, 400 exercices pratiques et ludiques - Stella et Jacques Choque

L'animation des personnes âgées en institution, Aides-soignants et animateurs - Philippe Crône – Editions Masson

Vivre l'animation auprès des personnes âgées - Nicole Lairez-Sosiewicz – Edition Chronique Sociale

L'inter génération en Europe. Recherche et dynamisation de la cohésion sociale - Sous la direction de Philippe Pitaud et Richard Vercauteren – Editions Erès

Pour une identité de la personne âgée en établissement : le projet de vie - Richard Vercauteren, Marco Prédazzi, Michel Loriaux – Editions Erès

La maladie d'Alzheimer, Activités et vie sociale - Jacques Selmès, Christian Derouesné – Editions JLE

Maltraitance en EHPAD, Chroniques de ces petits riens qui nuisent au quotidien – Henri MIALOCQ – Edition L'Harmattan.